

Document de
la Banque mondiale

POUR USAGE OFFICIEL

Rapport n° : PAD1756

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
DOCUMENT DE PROJET
RELATIF À UN
DEUXIÈME CRÉDIT ADDITIONNEL ET UNE RESTRUCTURATION
D'UN MONTANT DE 2,9 MILLIONS DE DTS
(CONTRE-VALEUR DE 4 MILLIONS DE DOLLARS US)
EN FAVEUR DE LA
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
POUR LE FINANCEMENT D'UN
PROJET DE RENFORCEMENT DES FILETS SOCIAUX

9 mai 2016

Pratique Globale Protection Sociale et Emploi
Moyen-Orient et Afrique du Nord

Ce document fait l'objet d'une diffusion restreinte et ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions officielles. Son contenu ne peut par ailleurs être divulgué sans l'autorisation de la Banque mondiale.

TAUX DE CHANGE

(Taux en vigueur au 29 février 2016)

Unité monétaire =
0.72395045 DTS = 1 dollar
USD 1.38131 = 1 DTS

EXERCICE

1^{er} janvier – 31 décembre

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABIS	Système d'identification biométrique automatisé
ADDS	Agence djiboutienne de développement social
CEEES	Cadre d'examen préalable et d'évaluation environnementaux et sociaux
DRDIP	Projet de Réponse en Développement aux Impacts liés aux Déplacements dans la Corne de l'Afrique
GE	Gestion financière
FA	Financement additionnel
FPS	Filet de protection sociale
GRS	Service de règlement des griefs
IDA	Association internationale de développement
SIG	Système d'information de gestion
ODP	Objectifs de développement du projet
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PAM	Programme alimentaire mondial
ONG	Organisation non gouvernementale
PRODERMO	Projet de développement communautaire rural et de mobilisation des eaux
SESN	Secrétariat d'État chargé de la solidarité nationale

Vice-président :	Hafez Ghanem
Directeur des opérations :	Asad Alam
Directeur Sr. par intérim de la Pratique Globale de la Protection et de l'Emploi:	Omar S. Arias Diaz
Directeur, Unité Sociale Protection et Emploi, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord	Hana Polackova Brix
Chef d'équipe de projet :	Stefanie Koettl - Brodmann

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

DEUXIÈME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DES FILETS SOCIAUX TABLE DES MATIÈRES

Fiche récapitulative du document de projet.....	4
Document de projet	
I. Introduction.....	9
II. Contexte et justification du Financement additionnel.....	9
III. Modifications proposées.....	14
IV. Résumé de l'évaluation préalable.....	18
V. Instruction des plaintes et recours à la Banque mondiale.....	24
 Annexes	
1. Cadre de résultats et indicateurs de suivi révisés.....	25
2. Description détaillée des activités modifiées ou nouvelles du projet.....	35
3. Dispositions de mise en œuvre révisées et appui.....	40

FICHE DE DONNEES DU FINANCEMENT ADDITIONNEL

Djibouti

*Deuxième Financement additionnel du Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti
(P158696)*

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

GSP05

Informations de base – Projet initial				
N° d'identification du projet initial :	P130328	Catégorie d'évaluation environnementale du projet initial :	B - Évaluation partielle	
Date de clôture actuelle :	30 sept. 2018			
Informations de base – Financement additionnel				
N° d'identification du projet :	P158696	Type de financement additionnel (à partir de l'AUS) :	Passage à une plus grande échelle	
Vice-président régional :	Hafez M. H. Ghanem	Catégorie d'évaluation environnementale proposée :		
Directeur des opérations :	Asad Alam	Date d'entrée en vigueur prévue :	15 déc. 2016	
Directeur Sr. par intérim de la Pratique Globale de la Protection et de l'Emploi :	Omar S. Arias Diaz	Date de clôture prévue :	30 juin 2019	
Directeur, Unité Sociale Protection et Emploi, Région Moyen-Orient et Afrique du Nord :	Hana Polackova Brixi	Rapport n° :	PAD1756	
Chef(s) d'équipe :	Stefanie Koettl - Brodmann			
Emprunteur				
Organisation	Contact	Titre	Téléphone	Courriel
Ministère des Finances	S.E.M. Ilyas Moussa Dawaleh	Ministre de l'Économie et des Finances en charge de l'Industrie	253-2135650	

Données financières du projet - Projet initial (Projet de renforcement des filets sociaux- Réponse à la crise - P130328) (en millions de dollars)										
Dates clés										
Projet	Pr/Cr/FF	Situation actuelle	Date d'approbation	Date de signature	Date d'entrée en vigueur	Date de clôture initiale	Date de clôture prévue revue			
P130328	IDA-55440	Entré en vigueur	28 oct. 2014	08 déc. 2014	08 mai 2015	30 sept. 2018	30 sept. 2018			
P130328	IDA-H7790	Entré en vigueur	12 juin 2012	21 août 2012	10 jan. 2013	30 sept. 2016	30 sept. 2018			
Décaissements										
Projet	Pr/Cr/FF	Situation actuelle	Monnaie	Initial	Révisé	Annulé	Décaissé	Non décaissé	% de décaissement	
P130328	IDA-55440	Entré en vigueur	XDR	3,30	3,30	0,00	0,57	2,73	17,40	
P130328	IDA-H7790	Entré en vigueur	XDR	3,30	3,30	0,00	3,11	0,19	94,09	
Données financières du projet - Financement additionnel - Deuxième Financement additionnel du Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti (P158696) (en millions de dollars)										
<input type="checkbox"/> Prêt <input type="checkbox"/> Subvention <input type="checkbox"/> Don de l'IDA <input checked="" type="checkbox"/> Crédit <input type="checkbox"/> Garantie <input type="checkbox"/> Autres										
Coût total du projet :			4,00	Financement total de la Banque :			4,00			
Déficit de financement : 0,00										
Source de financement – Financement additionnel							Montant			
EMPRUNTEUR/BÉNÉFICIAIRE							0,00			
L'Association internationale de développement (IDA)							4,00			
Total							4,00			
Dérogations aux politiques										
Le projet diffère-t-il de la CAS quant au fond ou à d'autres aspects importants ?							Non			
Explication										

Le projet nécessite-t-il des dérogations à des politiques ?				Non
Explication				
Composition de l'équipe				
Personnel de la Banque				
Nom	Fonction	le titre	Domaine de compétence	Unité
Stefanie Koettl - Brodmann	Chef d'équipe (Responsable ADM)	Économiste senior		GSP05
Moussa Djama Kayad	Spécialiste de la passation des marchés (Responsable ADM)	Spécialiste de la passation de marchés		GGO05
Rock Jabbour	Spécialiste de la gestion financière	Analyste de la gestion financière		GGO23
Amy Champion	Membres de l'équipe	Analyste des opérations		GHN05
Andrianirina Michel Eric Ranjeva	Membre de l'équipe	Chargé des opérations financières	Finances	WFALA
Astania Kamau	Membres de l'équipe	Temporaire		GSP05
Emre Ozaltin	Membres de l'équipe	Économiste senior		GHN05
Fatou Fall	Spécialiste des questions de sauvegarde	Spécialiste senior du développement social		GSU05
Ishanlosen Odiaua	Spécialiste des questions environnementales	Consultant		GEN05
Ruxandra Costache	Conseil juridique	Conseiller juridique senior		LEGAM
Équipe élargie				
Nom	Titre		Lieu d'affectation	
Joseph Atick	Spécialiste des TIC			
Valencia Ranarivelo	Expert en nutrition			

Sites					
Pays	Première division administrative	Localité	Prévu	Réel	Observations
Djibouti	Tadjourah	Tadjourah	X	X	
Djibouti	Obock	Obock	X	X	
Djibouti	Dikhil	Dikhil	X	X	
Djibouti	Ali Sabieh	Région d'Ali Sabieh	X	X	
Djibouti	Arta	Région d'Arta	X	X	
Djibouti	Djibouti	Balbala	X	X	
Données institutionnelles					
Projet initial (Projet de renforcement des filets sociaux - Réponse à la crise - P130328)					
Domaine du pôle d'expertise (principal)					
Travail et protection sociale					
Domaines de pôle d'expertise participatifs					
Thèmes transversaux					
[] Changements climatiques					
[] Fragilité, conflits et violence					
[] Genre et égalité des sexes					
[X] Emplois					
[] Partenariat public-privé					
Secteurs / Changement climatique					
Secteur (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)					
Secteur principal	Secteur	%	Avantages connexes liés à l'adaptation %	Avantages connexes liés à l'atténuation %	
Santé et autres services sociaux	Autres services sociaux	100			
Total		100			

Thèmes				
Thème (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)				
Thème principal	Thème	%		
Protection sociale et gestion des risques	Filets de protection sociale/Assistance sociale et services sociaux	70		
Développement humain	Nutrition et sécurité alimentaire	30		
Total		100		
Financement additionnel du Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti (P158696)				
Domaine du pôle d'expertise (principal)				
Travail et protection sociale				
Domaines de pôle d'expertise participatifs				
Thèmes transversaux				
[] Changements climatiques				
[] Fragilité, conflits et violence				
[X] Genre et égalité des sexes				
[X] Emplois				
[] Partenariat public-privé				
Secteurs / Changement climatique				
Secteur (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)				
Secteur principal	Secteur	%	Avantages connexes liés à l'adaptation %	Avantages connexes liés à l'atténuation %
Santé et autres services sociaux	Autres services sociaux	100		
Thèmes				
Thème (maximum 5 ; le pourcentage total doit être égal à 100)				
Thème principal	Thème	%		
Protection sociale et gestion des risques	Filets de protection sociale/Assistance sociale et services sociaux	40		
Protection sociale et gestion des risques	Politiques et systèmes du travail et de la protection sociale	30		
Développement humain	Nutrition et sécurité alimentaire	20		
Développement humain	Santé infantile	10		
Total		100		

I. Introduction

1. Ce document de projet vise à obtenir l'approbation des Administrateurs pour un deuxième Crédit de Financement additionnel d'un montant DTS 2,9 million (d'une contre-valeur de 4 millions de dollars) et d'une restructuration de niveau 1 afin de soutenir le projet en cours de Djibouti intitulé Projet de renforcement des filets sociaux - Réponse à la crise (P130328, IDA H779-DJ) et son premier Financement additionnel (P149621, Cr. 5544).

2. De plus, le projet initial et son premier Financement additionnel (FA1) seront restructurés comme suit : i) l'Objectif de Développement du Projet (ODP) sera simplifié et révisé pour inclure un objectif de base du projet en cours qui n'était pas formulé dans l'ODP actuel ; ii) la structure des composantes sera modifiée et des activités seront ajoutées ; iii) les zones d'intervention seront élargies ; iv) la date de clôture sera reportée du 30 septembre 2018 au 30 juin 2019 ; v) le cadre de résultats sera modifié pour qu'il soit cohérent avec l'ODP modifié ; et vi) les calendriers de décaissement et de mise en œuvre seront révisés pour tenir compte de l'élargissement de la portée et de la modification de la période de mise en œuvre.

3. Le deuxième Financement additionnel proposé (FA2) contribuerait à financer les coûts associés aux éléments suivants : i) une extension de l'échelle des activités de nutrition et d'haute intensité de main d'œuvre à l'effet d'accroître le nombre de bénéficiaires et d'élargir la couverture géographique (extension des sites) ; et ii) la mise en œuvre de l'appui au registre social et aux nouvelles activités pour renforcer le système de filets de protection sociale à Djibouti. La composante relative à la gestion du projet bénéficiera de fonds supplémentaires compte tenu de l'accroissement des activités.

II. Contexte et justification d'un financement additionnel d'un montant d'une contre-valeur de US\$ 4 millions.

Contexte

4. Le Projet de renforcement des filets sociaux - Réponse à la crise (P130328), financé par un don du Mécanisme de réponse aux crises de l'IDA, a été approuvé le Conseil des Administrateurs le 23 mai 2012 à hauteur de 3,3 millions de DTS (contre-valeur de 5 millions de dollars), et est entré en vigueur le 10 janvier 2013 (ci-après désigné le « Projet initial »). Le FA1 (contre-valeur de 5 millions de dollars) a été approuvé le 28 octobre 2014 et est entré en vigueur le 8 mai 2015. La date de clôture a été fixée au 30 septembre 2018. Le projet initial est une extension du Projet de renforcement des filets sociaux axé sur l'emploi et le capital humain (P120588), financé au moyen d'un don du Fonds japonais de développement social (JSDF) d'un montant de 3,64 millions de dollars, qui est entré en vigueur le 23 décembre 2010 et a été clôturé le 30 décembre 2014.

5. Ce projet a été en mise en œuvre depuis trois ans et a été régulièrement jugé « satisfaisant » à la fois pour la réalisation de son ODP et pour l'état d'avancement de sa mise en œuvre (IP). Ce projet comprend actuellement i) un programme intégré de nutrition et de travail ciblant les ménages comptant en leur sein des femmes enceintes et des enfants âgés de 0 à 2 ans (0 à 5 ans dans certaines régions) ; un système d'information de suivi pour les activités de

nutrition et de travaux de main d'œuvre ; et une évaluation d'impact rigoureuse des activités de travaux et de nutrition ; et (ii) un registre social pour l'identification et le ciblage des pauvres et des ménages vulnérables.

6. L'intervention de la Banque mondiale dans le secteur de la protection sociale à Djibouti au cours des dernières années a contribué de façon importante à la mise en place d'un système national de protection sociale avec l'élaboration du registre social et la mise en œuvre des activités de nutrition et de travail. Compte tenu des taux élevés de malnutrition et de chômage dans le pays, cette approche intégrée est considérée comme à la fois novatrice et stratégique et a produit des résultats mesurables sur le plan de la nutrition maternelle et infantile. Les secteurs de la protection sociale et de la santé ont formalisé leur collaboration au cours des derniers mois en facilitant la sous-traitance entre les établissements de santé et les associations communautaires qui exécutent les activités de nutrition. Ces rapports formels doivent être étendus dans le cadre du FA2. L'objectif ultime est que les activités de prévention à base communautaire deviennent viables au-delà du financement de la Banque mondiale grâce à des contrats passés directement avec les établissements de santé. A ce jour, 10,000 bénéficiaires ont participé aux séances de nutrition et plus de 4,500 ménages ont bénéficié des opportunités d'emplois temporaires (plus de 300,000 personnes-jours

7. Grâce au projet original et au FA1, la Banque mondiale investit dans la fondation d'un système de filets de protection sociale à travers l'élaboration d'un registre social qui permettra d'identifier les individus et de procéder à un ciblage efficace et transparent. L'élaboration d'un tel registre qui comprenant tous les ménages vulnérables du pays est essentielle pour permettre aux programmes sociaux d'atteindre efficacement les bénéficiaires potentiels. Le registre social constitue un bien public, que tous les ministères, bailleurs de fonds et organismes peuvent utiliser, ce qui réduirait le coût global du ciblage des bénéficiaires souhaités. En outre, un registre assorti d'une méthode et de règles claires favorise la transparence dans la sélection des bénéficiaires. A ce jour, plus de 28.000 ménages ont fait l'objet d'enquêtes (au moyen des ressources du gouvernement), une formule de vérification pour identifier les ménages pauvres a été développée, et le registre social sera livré et installé en août 2016.

8. Dans l'ensemble, ces éléments ont fourni une base pour aller de l'avant par l'intégration et l'harmonisation des programmes de protection sociale. Un programme national de transferts monétaires a été lancé en janvier 2016 sur le programme d'investissement national. Des fonds étant disponibles pour transférer 400 dollars à chaque ménage chaque année, pour un total d'environ 16 000 ménages par an. Le registre social sera utilisé pour identifier et cibler les ménages bénéficiaires. Le programme de nutrition et de travaux à haute intensité de main d'œuvre sera adapté pour compléter le programme de transfert monétaire.

9. L'objectif de développement du projet (ODP) actuel est de : i) créer des opportunités d'emplois temporaires pour les personnes pauvres et vulnérables à travers des projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre ; et ii) améliorer les pratiques nutritionnelles pour les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes/allaitantes participant au programme. L'ODP révisé est le même que l'ODP actuel, mais un troisième objectif vient s'y ajouter pour tenir compte de l'investissement stratégique réalisé à ce jour dans le registre social et du soutien continu en faveur d'un système de filets de protection sociale dans le cadre du FA2. L'ODP

révisé est le suivant : Renforcer le système de filet social de sécurité à travers (i) l'amélioration du ciblage, (ii) l'amélioration des pratiques nutritionnelles, et (iii) l'accès aux emplois temporaires pour les ménages pauvres et vulnérables. De nouveaux indicateurs pour capter les objectifs révisés ont été ajoutés le cadre des résultats.

Justification du deuxième financement additionnel

10. Un engagement continu est d'une importance stratégique pour accompagner le pays vers un renforcement durable des filets sociaux avec une forte concentration sur le capital humain. Le projet a mis en place des procédures opérationnelles effectives et efficaces et est actuellement géré de manière satisfaisante. Le projet a établi avec succès la base pour la prévention de la malnutrition dans le pays, et la mise en œuvre du registre social est en cours. La provision d'un deuxième financement additionnel au projet initial et le FA1 offrent le moyen le plus économique pour la Banque mondiale et l'Emprunteur pour augmenter l'impact de développement du projet et poser les bases pour un système de protection sociale intégrée. Le FA2 proposé aiderait à financer les coûts associés à : (i) la mise en échelle des activités de nutrition et d'emploi pour augmenter le nombre des bénéficiaires et étendre la couverture géographique (extensions des localités) et (ii) appuyer la mise en œuvre du registre social et des nouvelles activités connexes pour renforcer le système de protection sociale à Djibouti. Vers la fin de septembre 2015, 4.017 opportunités d'emplois à court terme ont été offertes aux ménages éligibles (80 pourcent du montant ciblé dans l'ODP, équivalent à 300,000 personne/jour de travaux intensifs communautaires (67% pourcent du nombre cible inscrit dans l'ODP).

11. Les activités modifiées et mises à l'échelle devant être financées par le FA2 sont pleinement compatibles avec l'ODP actuel, qui reste très pertinent, mais sera simplifié et révisé afin d'intégrer un objectif de base du projet actuel qui n'avait pas été exprimé précédemment dans l'ODP. Ces activités cadrent avec la Vision 2035 de Djibouti, dont l'un des quatre piliers est la consolidation du capital humain et qui vise à réduire l'extrême pauvreté et à jeter les bases d'une croissance partagée en mettant à profit le potentiel humain et économique du pays. Elles sont aussi en phase avec la stratégie de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec Djibouti pour les années fiscales de la Banque (FY) FY2014-2017, revue par le Conseil d'Administration de la Banque le 13 mars 2014 (Rapport 83874-DJ) et sa Revue de la Performance et de l'Apprentissage, soutenant directement son premier pilier, à savoir la réduction de la vulnérabilité. Ces activités sont également pleinement alignées sur la stratégie du Groupe de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et elles soutiennent la mise en œuvre d'un nouveau contrat social et le renforcement de la résilience des populations locales, appuyant la mise en œuvre : d'un contrat social renouvelé et (ii) la résilience des réfugiés/personnes déplacées (IDP) aux chocs. Le financement additionnel proposé soutient le double objectif de la Banque mondiale de mettre fin à la pauvreté extrême et de promouvoir une prospérité partagée de manière durable comme ce financement aide le gouvernement de Djibouti à progresser vers un système de protection sociale plus efficace, ciblant les plus pauvres dans la société ; à continuer à mettre en place un registre des pauvres afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des services aux pauvres, et à contribuer à des résultats favorables au développement humain pour les pauvres.

12. La collaboration intersectorielle a augmenté durant la mise en œuvre du Projet initial /AF1. La collaboration intersectorielle existe entre les secteurs de la santé, de la nutrition et la population, et de la protection sociale et de l'Emploi dans le cadre du projet de santé portant sur le Financement basé sur les résultats et du Projet de renforcement des filets de sociaux pour promouvoir une utilisation appropriée des services de santé maternelle et infantile offerts dans les établissements de santé et assurer la pérennité des activités de prévention communautaires. En outre, les équipes en charge de la protection sociale et de l'agriculture collaborent à travers le Projet de renforcement des filets sociaux et le Projet de développement communautaire rural et de mobilisation des eaux (PRODERMO) afin d'assurer l'extension en zones rurales des activités de prévention à base communautaire axées sur la promotion de la santé et la nutrition maternelles et infantiles. Dans le cadre de cette collaboration, les structures communautaires solides mises en place par le biais du PRODERMO seront mises à contribution pour former les leaders communautaires et mettre en place les activités de prévention au titre du Projet de renforcement des filets sociaux. De plus, il y aura une collaboration avec le Projet de Réponse en Développement aux Impacts liés aux déplacements dans la Corne de l'Afrique (DRDIP). Dans le cadre du DRDIP, les communautés cibles à Ali Addeh et Holl seront appuyées au moyen des sous-projets de prestation de services, y compris la construction d'infrastructures qui offrira des opportunités de main-d'œuvre rémunérée pour les jeunes et les femmes. Bien que la volonté de participer soit un critère important, le DRDIP peut ordinairement bénéficier du registre social du projet en cours en atteignant les membres les plus pauvres, et le DRDIP contribuera dans la collection des données socio-économiques sur les ménages qui seront inscrits dans le registre social où il existe un chevauchement dans les zones de mise en œuvre. Par ailleurs, les bénéficiaires du projet en cours pourraient être priorisés pour assistance par la participation à des activités traditionnelles et non-traditionnelles de subsistance dans le cadre du DRDIP, pourvu qu'ils répondent aux critères d'éligibilité. Ils seront sensibilisés pour investir d'une manière productive leur revenu des travaux pour des activités de subsistance soutenues par le projet régional.

Activités devant être financées par le FA2 envisagé

13. Le projet initial/le FA1 comporte quatre composantes : 1) travaux et services communautaires à haute intensité de main-d'œuvre ; 2) assistance sociale basée sur la nutrition en soutien aux investissements en capital humain ; 3) ciblage, suivi et évaluation ; et 4) gestion et administration du projet. Il est proposé de regrouper les composantes comme suit : 1) activités de nutrition et de travail ; 2) renforcement du système de filets de protection sociale ; et 3) gestion et administration du projet.

Composante 1 (activités de nutrition et de travail) : mise en œuvre, extension et adaptation continue des activités de nutrition et de travail¹, ciblant les ménages pauvres et vulnérables comprenant des femmes enceintes et des enfants d'âge préscolaire dans certaines zones. La conception du programme sera adaptée de sorte à compléter le programme de transferts monétaires et à prendre en compte les enseignements tirés de sa mise en œuvre. Les activités de nutrition seraient étendu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Djibouti-ville. Certes le nouveau programme national de transferts monétaires constitue le filet de protection sociale

¹ Pour une description détaillée des activités de nutrition et de travail, prière vous référer au Rapport du Projet Initial (Rapport No. 67605-DJ), page 5.

basique par excellence (couvrant l'ensemble du pays), le programme travail pour sa part serait un plus mieux ciblé dans certaines zones en dehors de Djibouti-ville (il cessera d'être mis en œuvre à Djibouti-ville). Un objectif clair du FA2 est de promouvoir l'institutionnalisation de l'approche communautaire de la prévention de la malnutrition, en collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres parties prenantes, dont le ministère de l'Agriculture et des partenaires de développement tels que le Programme alimentaire mondial et le Fond des Nations Unies pour l'Enfance.

Composante 2 (renforcement du système de filets de protection sociale) (a) soutien continu à la création et la mise en œuvre du registre social pour améliorer l'identification des bénéficiaires, le ciblage, la prestation de services et la coordination des programmes à un coût réduit ; b) soutien au gouvernement dans la formulation d'une vision nationale pour la protection sociale, et l'élaboration d'une stratégie de protection sociale au-delà de 2017 ; c) affinage de la conception des interventions sociales, en particulier le programme national de transferts monétaires ; et (d) appui au renforcement institutionnel, au renforcement des capacités et à l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes.

Composante 3 (gestion et administration du projet) : appui à la gestion et à l'administration du projet.

14. **Résultats du projet** : Le cadre de résultats a été révisé pour refléter l'ODP modifié (voir l'annexe 1).

15. **Modalités de mise en œuvre** : Le projet a permis d'établir des procédures opérationnelles sur le plan des coûts et des résultats et est géré de manière satisfaisante. L'Agence djiboutienne de développement social (ADDS) restera l'organisme de mise en œuvre responsable de la gestion du projet, y compris la passation des marchés, la gestion financière et des sauvegardes ainsi que de la mise en œuvre des activités de nutrition et de travail (composantes 1 et 3). La Direction de la Solidarité du Secrétariat d'État chargé de la solidarité nationale (SESN) continuera de s'occuper des aspects techniques du registre social et des autres activités de la composante 2.

Récapitulatif des modifications envisagées

Le FA2 comprendra les modifications suivantes : i) simplification et révision de l'objectif de développement du projet (ODP) de manière à inclure un objectif de base du projet actuel qui n'était pas fait ressortir dans l'ODP ; ii) révision de la structure des composantes et ajout d'activités supplémentaires ; iii) prolongation de la date de clôture actuelle du projet, du 30 septembre 2018 au 30 juin 2019 ; iv) révision du cadre de résultats ; et v) révision des calendriers de décaissement et de mise en œuvre afin de tenir compte de l'extension de la portée et de l'augmentation des cibles et de la période de mise en œuvre amendée. La date de clôture actuelle du projet initial et du FA1 sera prolongée du 30 septembre 2018 au 30 juin 2019. L'accord de financement du projet initial et le FA1 seront révisés compte tenu du FA2.

Changement d'organisme d'exécution	Oui [] Non [X]
Modification des objectifs de développement du projet	Oui [X] Non []
Modification du Cadre de résultats	Oui [X] Non []
Changement concernant les politiques de sauvegarde déclenchées	Oui [] Non [X]
Changement de catégorie d'évaluation environnementale	Oui [] Non [X]
Autres changements concernant les mesures de sauvegarde	Oui [] Non [X]
Modification des clauses juridiques	Oui [] Non [X]
Modification de la date ou des dates de clôture du prêt	Oui [X] Non []
Annulations envisagées	Oui [] Non [X]
Modification des modalités de décaissement	Oui [] Non [X]
Réaffectations entre les catégories de décaissement	Oui [] Non [X]
Changement dans les estimations des décaissements	Oui [X] Non []
Modification des composantes et des coûts	Oui [X] Non []
Modification des modalités institutionnelles	Oui [] Non [X]
Changement concernant la gestion financière	Oui [] Non [X]
Changement concernant la passation des marchés	Oui [] Non [X]
Modification du calendrier d'exécution	Oui [X] Non []
Autres modifications	Oui [] Non [X]

Objectif/résultats au plan du développement

Objectifs de développement du projet

ODP initial

Les objectifs de développement du projet sont les suivants : i) créer des opportunités d'emplois temporaires pour les personnes pauvres et vulnérables à travers des projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre ; et ii) améliorer les pratiques nutritionnelles pour les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes/allaitantes participant au programme.

Modification des objectifs de développement du projet

Explication :

L'ODP proposé du financement additionnel est une version simplifiée de l'ODP original, qui était en grande partie orientés vers les indicateurs de produits. De plus, un troisième objectif vient s'y ajouter pour tenir compte de l'investissement stratégique réalisé à ce jour dans le registre social et du soutien continu en faveur d'un système de filets de protection sociale dans le cadre du FA2.

Nouvel ODP envisagé – Financement additionnel

Le nouvel ODP proposé est le suivant : Renforcer le système de filet social de sécurité à travers (i) l'amélioration du ciblage, (ii) l'amélioration des pratiques nutritionnelles, et (iii) l'accès aux emplois temporaires pour les ménages pauvres et vulnérables.

Modification du Cadre de résultats

Explication :

Le cadre de résultats sera révisé pour tenir compte de l'ODP révisé et de l'élargissement de la portée.

Conformité :**Clauses - Financement additionnel (Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti - P158696)**

Sources des fonds	Référence de l'Accord de financement	Description des clauses	Date d'échéance	Récurrent	Fréquence	Mesure
IDA	Section I.A.2 de l'Annexe 2	Le Bénéficiaire s'assure que la Convention-Cadre initiale est modifiée de manière jugée satisfaisante par l'Association au plus tard deux (2) mois après la Date d'Entrée en Vigueur	10 février 2017	<input type="checkbox"/>	Une fois	Nouveau

Conditions

Sources de financement	Nom	Nature
	Accord de Financement, Article V 5.02	Entrée en vigueur
Description de la condition		
L'accord subsidiaire a été signé au nom du Bénéficiaire et de l'Organisme d'Exécution du Projet.		
Sources des fonds	Nom	Nature
	Accord de Financement, Article V 5.01	Entrée en vigueur

Description de la condition					
L'accord subsidiaire a été exécuté au nom du Bénéficiaire et de l'Entité d'Exécution du Projet. Cet accord a été dûment autorisé ou ratifié par le Bénéficiaire et par l'Entité d'exécution du Projet					
Risque					
Catégorie de risque					Note (E, S, M, F)
1. Politique et gouvernance					Élevé
2. Macroéconomique					Substantiel
3. Stratégies et politiques sectorielles					Modéré
4. Conception technique du projet ou du programme					Modéré
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la viabilité					Substantiel
6. Aspects fiduciaires					Substantiel
7. Questions environnementales et sociales					Faible
8. Parties prenantes					Modéré
9. Autres					
GLOBAL					Substantiel
Financement					
Date de clôture du prêt - Financement additionnel (Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti - P158696)					
Sources des fonds				Date de clôture envisagée du prêt au titre du Financement additionnel	
				30 juin 2019	
Date(s) de clôture - Projet initial (Projet de renforcement des filets sociaux- Réponse à la crise - P130328)					
Explication :					
La date de clôture du projet serait prolongée de neuf mois, passant du 30 septembre 2018 au 30 juin 2019 pour laisser suffisamment de temps pour l'extension des activités du projet, mettre davantage l'accent sur le capital humain dans le cadre des programmes de filets de protection sociale.					
Pr/Cr/FF	Situation actuelle	Date de clôture initiale	Date de clôture actuelle	Date de clôture proposée	Date(s) de clôture précédente(s)
IDA-55440	Entré en vigueur	30 sept. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2019	30 sept. 2018
IDA-H7790	Entré en vigueur	30 sept. 2016	30 sept. 2018	30 juin 2019	30 sept. 2018
Changement dans les estimations (toutes sources de financement comprises) des décaissements					
Explication :					

Les estimations des décaissements sont à revoir pour tenir compte des ressources IDA additionnelles.

Décaissements prévus (en millions USD) (toutes sources de financement comprises)

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuel	0,00	0,50	0,55	2,01	3,50	4,05	3,19	0,2	0,00	0,00
Montant cumulé	0,00	0,50	1,05	3,06	6,56	10,61	13,8	14,00	0,00	0,00

Allocation de ressources - Financement additionnel (Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti - P158696)

Sources des fonds	Monnaie	Catégorie de dépenses	Répartition	% de décaissement (Total de la catégorie)
			Proposé	Proposé
IDA	XDR	Fournitures, Travaux, services autres que des services de consultants, services de consultants, y compris les services d'audit, les charges d'exploitation et la formation pour le Projet	2,900,000	100,00
		Total :	2,900,000	

Composantes

Modification des composantes et des coûts

Explication :

Le projet initial et le FA1 comportent quatre composantes : 1) travaux et services communautaires à haute intensité de main-d'œuvre ; 2) assistance sociale basée sur la nutrition en soutien aux investissements en capital humain ; 3) ciblage, suivi et évaluation ; et 4) gestion et administration du projet. Il est proposé de regrouper les composants comme suit : 1) activités de nutrition et de travail ; 2) renforcement du système de filets de protection sociale ; et 3) gestion et administration du projet.

Composante 1 (activités de nutrition et de travail) : mise en œuvre, extension et adaptation continue les activités de nutrition et de travail, ciblant les ménages pauvres et vulnérables comprenant des femmes enceintes et des enfants d'âge préscolaire dans certaines zones. La conception des activités sera adaptée de sorte à compléter le programme de transferts monétaires et à prendre en compte les enseignements tirés de sa mise en œuvre. Cette composante regroupe les anciennes composantes 1, 2 et 3 (registre social non compris) avec une allocation initiale de 3,92 millions de dollars, qui a été portée à 7,2 millions de dollars dans le cadre du FA1 et qui passera à 10.14 millions de dollars dans le cadre du FA2 afin d'accroître l'échelle des activités de nutrition et de travail et d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.

Composante 2 (renforcement du système de filets de protection sociale) : a) soutien continu à la création et la mise en œuvre du registre social pour améliorer l'identification des bénéficiaires, le ciblage, la prestation de services et la coordination des programmes à un coût réduit ; et b) activités d'analyse et

activités connexes de renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale et de renforcement de la conception de l'intervention sociale, en particulier le nouveau programme national de transferts monétaires. Cette composante comprend le registre social (ancienne composante 3) ainsi que de nouvelles activités, pour un coût total de 2,73 millions de dollars.

Composante 3 (gestion et administration du projet) : supervision régulière de la mise en œuvre du projet, de sa gestion financière et de la passation des marchés. Cette composante, qui au départ était financée à hauteur de 0,5 million de dollars puis de 0,68 million de dollars dans le cadre du FA1, verra son enveloppe passer à 1,13 million de dollars dans le cadre du FA2, avec pour but de soutenir la gestion essentielle et de couvrir les charges d'exploitation au niveau de l'organisme d'exécution et du SESN.

Intitulé actuel de la composante	Nouvel intitulé proposé	Coût actuel (USD millions)	Coût envisagé (USD millions)	Mesure
Travaux et services communautaires à haute intensité de main-d'œuvre	Travaux et services communautaires à haute intensité de main-d'œuvre	4,87	0	À supprimer
Assistance sociale basée sur la nutrition en soutien aux investissements en capital humain	Assistance sociale basée sur la nutrition en soutien aux investissements en capital humain	1,52	0	À supprimer
Ciblage, suivi et évaluation	Ciblage, suivi et évaluation	2,93	0	À supprimer
Gestion et administration du projet	Gestion et administration du projet	0,68	1,13	Révisé
	Activités de travail et de nutrition	0,00	10,14	Nouveau
	Renforcement du système de filets de protection sociale	0,00	2,73	Nouveau
	Total :	10,00	14,00	

Autres modifications

Nom de l'Agence d'exécution	Type	Mesure

Modification du calendrier d'exécution

Explication :

Afin de laisser suffisamment de temps pour l'exécution à une plus grande échelle des activités du projet, la date de clôture du projet sera prolongée, passant du 30 septembre 2018 au 30 juin 2019.

Résumé de l'évaluation préalable

Analyse économique et financière

Explication :

L'analyse économique et financière établie pour le projet initial et le FA1 est applicable pour les activités relevant du programme de nutrition et de travail ainsi que pour le registre social. Les filets de protection sociale peuvent aider à réduire la pauvreté dans le pays quand ils atteignent efficacement les pauvres, et il est essentiel de mettre un accent particulier sur les 1 000 premiers jours pour prévenir la dénutrition, car les effets de cette dernière au cours de cette période critique peuvent être néfastes pour la santé, le développement du cerveau, le niveau d'éducation et la productivité à long terme. Les résultats préliminaires d'une évaluation rigoureuse de l'impact qui est en cours confirment l'effet additionnel de l'accès aux revenus par le biais du programme travail par rapport à la participation aux seules activités de promotion de la nutrition. Ces résultats préliminaires montrent que la participation au programme travail est très forte : 96 % des ménages de l'échantillon d'évaluation (c.-à-d. qui ont participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition) comptaient au moins un membre qui participait au programme travail. Dans près de 80 % de ces ménages, les femmes ciblées sont celles qui effectuaient ce travail. Le programme de travail a eu un effet significatif sur l'emploi des femmes et la participation de la population active et on n'a pas observé d'effet de substitution de l'offre de travail dans les ménages. En outre, les résultats montrent une augmentation significative nette du revenu des ménages à court terme et le gain de revenu se traduit par des changements dans les dépenses des ménages et la diversité alimentaire. Du fait de l'offre travail, les enfants ont plus de chances de manger des aliments riches en vitamines : une augmentation de six % (85,9 à 91,1 %) pour les enfants de moins de cinq ans les enfants, et de 8,5 % (85,2 à 92,5 %) pour les enfants plus jeunes (de moins de deux ans). Les résultats montrent également que l'enfant plus jeune est plus susceptible d'avoir une alimentation diversifiée (une augmentation de 10 %, de 69,4 à 76,3 %). La collecte et l'analyse des données, qui sont en cours, permettront de vérifier l'effet à moyen terme de la valeur ajoutée du programme de travail sur l'état nutritionnel des enfants et l'offre d'emploi aux femmes, ainsi que sur la prise de décisions au sein des ménages, neuf mois après la fin des interventions de protection sociale à court terme. Les résultats seront disponibles d'ici juin 2016.

Dans le cadre du FA2, les activités de nutrition et de travail sera adapté pour tenir compte des enseignements tirés et pour compléter le nouveau programme de transferts monétaires (voir ci-dessous). L'analyse économique et financière de la composante relative au programme de travail continue de montrer que le niveau des transferts monétaires i) correspond à l'expérience internationale positive en la matière ; ii) a un impact significatif sur le niveau et la qualité de la consommation alimentaire et donne ainsi lieu à un régime alimentaire diversifié pour les enfants (voir les résultats de l'évaluation d'impact) ; et iii) est efficiente par rapport à d'autres filets de protection sociale, notamment l'aide alimentaire directe (le coût de mise en œuvre du programme de travail, à savoir la coordination, la supervision, le matériel, et la logistique pour le paiement des prestations représente environ 23 pour cent du montant total des transferts).

S'agissant de la conception, les changements apportés dans le cadre du FA2 sont les suivants :

- a) Extension des zones d'intervention : Les zones d'extension ont été choisies en fonction de la gravité de l'extrême pauvreté et dans le souci de compléter le programme national de transfert de fonds national, dont le nombre de bénéficiaires visés est fonction de l'incidence de l'extrême pauvreté. Les sites d'extension sont également caractérisés par une forte insécurité alimentaire et/ou des niveaux élevés de malnutrition.
- b) Augmentation du nombre de bénéficiaires : Au cours de la mise en œuvre du FA2, environ 3 000 opportunités d'emploi temporaire supplémentaires seront créées entre janvier 2017 et

septembre 2018.

c) Changement du niveau des prestations : une réduction du niveau des prestations, passant d'un maximum de 75 jours par an par bénéficiaire à 50 jours par an par bénéficiaire et un transfert quotidien uniforme de 800 DJF (contre-valeur de 4,50 dollars). Le niveau des prestations se trouve réduit dans un souci de permettre un meilleur auto-ciblage des bénéficiaires dans le programme de travail. Étant donné que les ménages extrêmement pauvres reçoivent des fonds à travers le programme national de transferts monétaires, ils seraient éligibles pour travaux d'une durée de 30 jours dans le programme de travail, ce qui peut être considéré comme un « plus » pour les ménages vulnérables sur le plan nutritionnel (comprenant des femmes enceintes et des enfants d'âge préscolaire).

Les activités financées dans le cadre de la nouvelle composante 2 (élaboration et mise en œuvre du registre social, y compris la coordination des programmes de filets de protection sociale, l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale, l'affinage du programme de transferts monétaires, et le renforcement des capacités gouvernementales) devraient déboucher sur ce qui suit :

a) Affinage du ciblage des programmes sociaux actuels et futurs, en se fondant sur le registre comme base de données des bénéficiaires potentiels. Cela permettra d'améliorer l'efficacité du ciblage, tout en permettant de réaliser des économies sur le coût du ciblage.

b) Amélioration de l'accès aux services, dans la mesure où les ménages inscrits dans le registre social recevront un numéro d'identité sociale unique, qui permet aux groupes isolés ou exclus d'avoir accès à d'autres services et de participer davantage à la vie de la société.

c) Une coordination accrue, qui peut aider à réduire des doubles prestations non souhaitées (par exemple, des personnes qui reçoivent des prestations de plus d'un donateur ou d'un programme alors qu'elles ne devraient pas) et à identifier les lacunes dans la couverture.

d) Amélioration de la conception du programme national de transferts monétaires (Programme national de solidarité famille, PNSF) afin d'accroître l'impact sur le plan de la réduction de la pauvreté.

e) Définition d'une vision à long terme et d'une politique cohérente en matière de protection sociale, afin de passer d'une approche par programme à un système national de protection sociale, assorti d'un plan rationnel de mise en œuvre et de financement.

f) Augmentation de la capacité du gouvernement pour la mise en place et la coordination du système national de protection sociale.

L'intervention du secteur public dans la protection sociale à Djibouti se justifie par un souci d'équité, car les inégalités dans les résultats sociaux sont très prononcées, les résultats négatifs étant concentrés dans les zones rurales et au sein des populations pauvres. En 2013, une étude gouvernementale a estimé l'indice de Gini à 0,44, soit une légère augmentation par rapport aux 0,40 de 2002. Les inégalités sont donc plus prononcées à Djibouti qu'au Sénégal (0,403), en Mauritanie (0,405), ou dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure de manière plus large (0,414 en moyenne sur la période 2005-2012).

Analyse technique

Explication :

Le Projet de renforcement des filets sociaux a été conçu pour tenir compte des bonnes pratiques internationales tant sur le plan de la prévention de la malnutrition que de la conception du programme de travail. Le FA2 prendra également en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet initial et du FA1, ainsi que les développements récents, comme l'introduction d'un programme national de transferts monétaires.

Pérennité des activités de prévention à base communautaire : Les changements essentiels apportés à la conception technique sont présentés de manière détaillée dans la section ci-dessus (analyse économique et financière). Le plus important changement technique a trait à la mise en œuvre des activités de promotion

de la nutrition au niveau communautaire. Dans le cadre du projet initial et du FA1, différentes approches de mise en œuvre des activités de promotion de la nutrition ont été testées par des Organismes Non Gouvernementaux (ONG), associations communautaires ou agents individuels. Toutes ces approches prévoyaient l'embauche de ces acteurs par l'entremise de l'organisme d'exécution. Elles ne sont pas durables sans financement du gouvernement ou du bailleur de fonds. Dans le cadre du projet initial et du FA1, un projet pilote a été lancé dans le cadre du projet initial en collaboration avec le secteur de la santé (par le biais du projet axé sur le financement basé sur les résultats (PAPSS)) afin d'assurer la pérennité des activités de prévention à base communautaire et d'encourager l'utilisation appropriée des services de santé maternelle et infantile offerts dans les centres et postes de santé. Durant l'exécution du projet pilote, les associations communautaires dans deux quartiers de Djibouti-ville ont signé un contrat de performance avec les centres de santé locaux ; ils seront rémunérés pour chaque cas référé au centre de santé. Dans le cadre du FA2, la phase 2 sera lancée et comprend un élargissement de la couverture géographique et l'ajout d'autres indicateurs de performance afin que les activités à base communautaire continuent d'être menées sans l'aide des financements extérieurs. Pour que cette mise à l'échelle s'opère, une approche différente de la collaboration avec les associations communautaires sera adoptée dans le cadre du FA2 proposé. L'organisme d'exécution (l'ADDS) n'embauchera pas directement les ONG ou les associations communautaires pour organiser les activités de promotion de la nutrition, mais il travaillera directement avec les agents communautaires (ou les mères conseillères comme on les appelle dans le cadre du Projet de renforcement des filets sociaux) qui s'organisent souvent en petites associations. L'ADDS assurera la formation, l'assistance technique et la mise à disposition du matériel et des équipements nécessaires afin de permettre à ces associations de mener les activités de promotion de la nutrition et de signer un contrat de performance avec les centres et postes de santé locaux pour leur rémunération. Le Programme alimentaire mondial soutiendra les associations avec des rations alimentaires. L'ADDS continuera d'embaucher directement des facilitateurs qui appuient les agents communautaires dans l'exécution des séances de nutrition et qui opèrent des entrées de données, et l'ADDS embauchera des points focaux pour garantir la continuité des activités durant la période de transition. ADDS continuera d'embaucher des ONG ou des associations communautaires si cette nouvelle approche se révèle ne pas être viable.

Analyse sociale

Explication :

Le FA2 devrait avoir un impact social positif en apportant un soutien économique aux ménages et aux collectivités les plus pauvres, comme décrit dans l'analyse économique ci-dessus.

L'objectif social du FA2 est de réduire la vulnérabilité et les risques parmi les ménages les plus pauvres en offrant des opportunités d'emploi temporaire aux ménages pauvres et vulnérables qui participent aux sessions de sensibilisation à la nutrition. Le revenu supplémentaire fourni par le projet aiderait les ménages ciblés à améliorer l'accès à la nourriture, et à investir dans le capital humain et dans les actifs productifs. Les formations sur les pratiques essentielles ont montré qu'elles conduisaient à l'adoption de nouvelles pratiques qui peuvent avoir un impact positif sur la pauvreté pour les bénéficiaires. Dans le cadre du FA2, 3 000 possibilités d'emploi supplémentaires seront créées. Dans le cadre du FA2, des synergies seront développées avec d'autres opérations menées dans le pays, comme le PRODERMO, afin de s'assurer que les activités de prévention à base communautaire axées sur la promotion de la santé et de la nutrition maternelles et infantiles sont élargies aux zones rurales et que les bénéficiaires ont accès aux opportunités génératrices de revenus. Dans le cadre de cette collaboration, les structures communautaires solides mises en place par le biais du PRODERMO seront mises à contribution pour former les leaders communautaires et mettre en place les activités de prévention. Une collaboration similaire a été convenue avec le Programme alimentaire mondial.

Dans le cadre du FA2, l'approche participative et inclusive qui est en cours d'adoption ne sera nullement modifiée. Le projet devrait se traduire par des avantages importants pour les collectivités grâce aux

possibilités d'emploi qui seront offertes, à l'amélioration des actifs communautaires, aux services de nutrition et à la multiplication des comportements tendant à recourir aux soins. Dans le cadre du FA2, le groupe cible sera élargi de manière à inclure également les ménages avec enfants âgés de trois à cinq ans, car ils devraient bénéficier de mesures d'accompagnement dans le nouveau programme national de transferts monétaires.

Le FA2 n'apportera aucun changement en ce qui concerne l'approche adoptée en matière de genre : le projet tient compte de la parité des sexes, les femmes en étant les principaux bénéficiaires. Non seulement les femmes gagnent en autonomie grâce à l'augmentation des revenus, mais elles gagnent aussi en connaissances sur la façon de prendre soin de leurs enfants et de mieux utiliser les ressources dont elles disposent. Plus de 80 % des participants aux travaux et services à forte intensité de main-d'œuvre sont des femmes, qui sont par conséquent aussi les bénéficiaires des fonds et ont accès à des comptes bancaires. L'évaluation du processus (données collectées en mai 2014) a montré que 96 % des femmes décident elles-mêmes de comment dépenser l'argent qu'elles ont gagné dans le cadre du programme de travail, et 93 % d'entre elles consacrent cet argent à la nutrition et à la santé des enfants. On constate aussi dans le monde entier que la nutrition des enfants et la sécurité alimentaire des familles sont bien mieux assurées lorsque les revenus du ménage sont entre les mains des femmes plutôt que contrôlés par les hommes. Dans le cadre du projet initial et du FA1, le programme de travail a évolué vers un ciblage plus spécifique des femmes (services, nettoyage des rues et activités artisanales) et adapté les horaires de travail à leurs besoins. Dans le cadre du FA2, le programme de travail sera arrêté à Djibouti-ville et poursuivi à l'extérieur de cette ville, en particulier dans les zones rurales où il est plus possible de créer des actifs communautaires utiles à travers le programme de travail.

Dans le cadre du FA2, alternatives seront explorées pour faciliter aux bénéficiaires des activités de nutrition et de travail l'accès au système de règlement des griefs et des plaintes qui a été mis en place pour le programme national de transferts monétaires. Dans les zones urbaines, les bénéficiaires et les non-bénéficiaires peuvent déposer leur plainte auprès d'un bureau des affaires sociales. Dans les zones rurales, un agent des services sociaux visitera chaque site au moins une fois par mois et recueillera les plaintes.

Mesures de sauvegarde sociale :

Les fonds du projet ne seront pas affectés à des activités nécessitant : 1) l'acquisition involontaire de terres entraînant une réinstallation involontaire de personnes et/ou la perte d'actifs ou d'accès à des actifs, d'abri, de revenus ou de moyens de subsistance, la perte d'accès aux ressources ; ou 2) la restriction involontaire de l'accès à des parcs et aires protégées ainsi désignés par des textes de loi, affectant les moyens de subsistance des personnes déplacées.

Comme pour le projet initial et le FA1, toute mobilisation de terres (jusqu'ici des terres du domaine public) aux fins des activités liées au projet continuera d'être rapportée aux autorités compétentes de manière adéquate et en temps opportun par l'organisme d'exécution.

Chaque sous-projet fera l'objet d'un examen préalable de la part du personnel désigné de l'organisme d'exécution en utilisant la fiche d'examen prévue à cet effet dans le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CEEES), et des mesures d'atténuation seront prises en conséquence compte tenu des effets relevés.

Analyse environnementale

Explication :

Aucun changement.

La politique d'évaluation environnementale OP/BP 4.01 est déclenchée, et le projet est classé dans la catégorie B - Évaluation partielle, en raison des impacts spécifiques aux sites et des effets éventuels moins néfastes pouvant être associés aux sous-projets, en particulier pour ce qui est des petits travaux de construction et de réhabilitation prévus dans la sous-composante 2 (ancienne composante 1). Le FA2 ne déclenche pas d'autres politiques de sauvegarde, pas plus qu'il ne modifie les catégories de sauvegarde ni ne soulève des questions liées aux sauvegardes qui n'étaient pas couvertes dans le projet initial.

Le projet initial a été préparé en vertu de la politique opérationnelle OP 8.00 (Riposte rapide face aux crises et situations d'urgence), et un cadre d'examen préalable et d'évaluation environnementaux et sociaux (CEEES) a été préparé. Le CEEES a actualisé de sorte à inclure les nouvelles zones géographiques et à prendre en considération les nouveaux types de sous-projets qui n'avaient pas été pas inclus dans le CEEES initial avant sa soumission pour consultation. Le CEEES actualisé a été publié dans le pays et soumis à l'InfoShop le 8 mars 2016.

Risque

Explication :

La notation concernant l'ampleur des risques en général au niveau de l'exécution du projet est Substantielle. Le risque est jugé élevé pour ce qui est de l'aspect politique et de la gouvernance. Le risque est jugé substantiel pour i) l'aspect macroéconomique, ii) les capacités institutionnelles de mise en œuvre et la pérennité, et iii) les aspects fiduciaires. S'agissant des aspects politiques et de la gouvernance, le risque est élevé en raison du changement du Cabinet gouvernemental à la suite des élections qui pourraient apporter des changements à la fois à la SESN et à l'ADDS, ce qui pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des activités du projet, en particulier l'élaboration du registre social. En rapport avec les élections, il existe un risque important associé aux capacités institutionnelles de mise en œuvre et à la pérennité. Pour atténuer ces risques, la Banque mondiale et le FMI entreprennent conjointement une analyse de soutenabilité de la dette chaque année et appuie les réformes fiscales identifiées lors d'une conférence récente sur les taxes nationales. Par ailleurs, l'équipe est en train de collaborer avec d'autres partenaires de développement pour obtenir des possibilités de financement des programmes de protection sociale clés et des instruments de financement. Le changement du cabinet du gouvernement constitue un risque substantiel en termes des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la soutenabilité. Les risques résultant de la faible capacité institutionnelle pour la mise en œuvre continueront à être atténués au moyen de missions de supervision fréquentes, de séances régulières par audio et vidéoconférence pour faire le suivi sur les avancements, au moyen d'une unité d'exécution du projet équipé d'un personnel adéquat, et des ateliers de formation réguliers sur les procédures de la Banque mondiale sur la passation de marchés, les décaissements et la gestion financière. À ce jour, les capacités de mise en œuvre ont considérablement augmenté en raison d'intenses activités visant à les renforcer et de l'appui à la mise en œuvre. Le risque réside dans la durabilité des résultats au-delà du soutien de la Banque en cas de détérioration des conditions macroéconomiques et d'un éventuel changement des circonstances politiques. Si la situation budgétaire/ou la situation d'endettement venait à se détériorer, le gouvernement pourrait ne pas être en mesure d'investir dans le système de filets de protection sociale ; il pourrait par exemple ne pas être en mesure de poursuivre la mise en œuvre du programme national de transferts monétaires, du programme de nutrition et de travail ou les autres investissements nécessaires dans le registre social. Le risque fiduciaire est jugé substantiel. Certes l'ADDS a une vaste expérience de la mise en œuvre des projets financés par la Banque, avec une équipe dédiée et des procédures et lignes directrices claires, la

présentation de l'information financière, la customisation du système et la passation des marchés accusent tout de même des retards, tout comme la gestion des contrats et la tenue des dossiers accusent des lacunes. Les risques fiduciaires seront mitigés au moyen du renforcement des capacités intenses sur la gestion financière et la passation des marchés. .

Un examen des risques climatiques et de catastrophes a été réalisé. Les risques envisagés dus aux changements climatiques sont faibles et le projet aide à renforcer la capacité d'adaptation pour répondre aux chocs grâce aux transferts monétaires, à l'amélioration de la diversité des régimes alimentaires, et à une identification rapide et un meilleur ciblage des pauvres.

V. Instruction des plaintes et recours à la Banque mondiale

Les collectivités et les individus qui s'estiment affectés par un projet financé par la Banque mondiale peuvent présenter des recours aux mécanismes de règlement des plaintes en place au niveau du projet ou au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS). Le GRS veille à ce que les plaintes reçues soient rapidement examinées afin d'apporter des réponses à des préoccupations liées aux projets. Les collectivités et les individus affectés peuvent soumettre leur plainte au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si un préjudice a été causé ou pourrait l'être par suite du non-respect par la Banque mondiale de ses politiques et procédures. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que des inquiétudes ont été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que la direction de la Banque a eu la possibilité d'y donner suite. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Service d'instruction des plaintes et de recours de la Banque mondiale (GRS), prière de se rendre à l'adresse <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour plus d'informations sur les modalités de soumission des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, prière de se rendre à l'adresse www.inspectionpanel.org.

Annexe 1 : Cadre de résultats et indicateurs de suivi révisés

Intitulé du projet :	Deuxième Financement additionnel du Projet de renforcement des filets sociaux de Djibouti (P158696)	Stade du projet :	Financement additionnel	État d'avancement :	VERSION PROVISoire
Chef(s) d'équipe :	Stefanie Koettl - Brodmann	Unité requérante :	MNCA3	Créé par :	Stefanie Koettl - Brodmann le 4 janvier 2016
Ligne de produits :	BIRD/IDA	Unité responsable :	GSP05	Modifié par :	Stefanie Koettl - Brodmann le 24 février 2016
Pays :	Djibouti	Année d'approbation (exercice)	2016		
Région :	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	Instrument de prêt :	Financement d'un projet d'investissement		
N° d'identification du projet initial :	P130328	Intitulé du projet initial :	Projet de renforcement des filets sociaux - Réponse à la crise (P130328)		

Objectifs de développement du projet

Objectif de développement du projet initial :

Les objectifs de développement du projet sont les suivants : i) créer des opportunités d'emplois temporaires pour les personnes pauvres et vulnérables à travers des projets communautaires à forte intensité de main-d'œuvre ; et ii) améliorer les pratiques nutritionnelles pour les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes/allaitantes participant au programme.

Nouvel objectif de développement du projet proposé – Financement additionnel

Le nouvel ODP proposé est le suivant : Renforcer le système de filet social de sécurité à travers (i) l'amélioration du ciblage, (ii) l'amélioration des pratiques nutritionnelles, et (iii) l'accès aux emplois temporaires pour les ménages pauvres et vulnérables.

Résultats

Les indicateurs sectoriels de base sont considérés : Oui

Niveau de présentation des résultats : Niveau du projet

Indicateurs d'atteinte de l'objectif de développement du projet							
État d'avancement	Intitulé de l'indicateur	Base	Unité de mesure		Référence	Réel (actuel)	Objectif de résultat final
Révisé (changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 5 000 à 8 000)	Bénéficiaires des programmes filets de protection sociale (nombre)	☒	Nombre	Valeur	0,00	4505,00	8000,00
				Date	08 jan. 2012	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			
Révisé (changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 2500 à 5000)	Bénéficiaires des programmes filets de protection sociale - Femmes (nombre)	☒	Nombre Sous-type Répartition	Valeur	0,00	4044,00	5000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			
Nouveau (passage d'indicateur intermédiaire à indicateur de l'ODP et changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 7 000 à 15 000)	Femmes enceintes/allaitantes, adolescentes et/ou enfants de moins de cinq ans couverts par les services de nutrition de base (nombre)	☒	Nombre	Valeur	0,00	9800,00	15000,00
				Date	08 jan. 2012	30 sept. 2015	30 juin 2019
				Observation			
Nouveau (voir le commentaire ci-dessus ; il s'agit	Femmes enceintes/allaitantes, adolescentes et/ou enfants de moins de cinq ans couverts par les services de nutrition de base	☒	Nombre Sous-type Répartition	Valeur	0,00	9800,00	15000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 sept. 2015	30 juin 2019
				Observation			

là d'un sous-indicateur obligatoire de l'indicateur de base ci-dessus)	– Autres (préciser)						
Révisé (changement de la définition de l'indicateur et changement de la date de fin du projet)	Proportion de femmes ayant participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition qui pratiquent l'allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois de la vie d'un enfant	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	14,70	40,80	40,00
				Date	30 sept. 2011	1 ^{er} mars 2014	1 ^{er} sept. 2016
				Observation	<p>Définition : Proportion d'enfants âgés de 6 à 59 mois au moment de l'enquête qui ont été allaités exclusivement au lait maternel au cours de leurs 6 premiers mois</p> <p>Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en septembre 2011 dans le quartier de Hayableh.</p>	<p>Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en février/mars 2014 auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.</p>	<p>Estimation basée sur l'enquête auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.</p>
Révisé (changement de	Nombre de jours-personnes de travaux communautaires à	<input type="checkbox"/>	Jours	Valeur	0,00	300000,00	600000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 sept. 2015	30 juin 2019

la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 450 000 à 600 000)	haute intensité fournis aux membres valides des ménages pauvres/vulnérables.			Observation			
Nouveau	Pourcentage de bénéficiaires de l'HIMO qui sont pauvres	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur			65
				Date	01 jan. 2016	01 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			Définition: dessous la ligne de pauvreté a 40,8%
Révisé (changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 7000 à 100 000)	Bénéficiaires directs du projet	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	9800,00	100000,0
				Date	1 ^{er} août 2012	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			Définition : inclus tous les individus qui reçoivent un numéro social
Révisé (changement de la date de fin du projet)	Bénéficiaires de sexe féminin	<input checked="" type="checkbox"/>	Pourcentage Sous-type Supplémentaire	Valeur	0,00	100,00	50,00
Indicateurs de résultats intermédiaires							
État d'avancement	Intitulé de l'indicateur	Base	Unité de mesure		Référence	Réel (actuel)	Objectif de résultat final
À supprimer	Nombre de travaux et services communautaires à haute	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	61,00	50,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 avril 2015	30 sept. 2018

	intensité de main-d'œuvre approuvés			Observation			
				Date	31 jan. 2016	31 jan. 2016	30 sept. 2019
				Observation	Pas enregistré systématiquement à ce jour	Pas enregistré systématiquement à ce jour	
Révisé (changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est passée de 90 à 85)	Pourcentage de mères ayant été à au moins trois consultations prénatales pendant la dernière grossesse, parmi celles ayant participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition.	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	78,00	88,20	85,00
				Date	30 sept. 2011	1 ^{er} mars 2014	1 ^{er} sept. 2016
				Observation	Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en septembre 2011 dans le quartier de Hayableh.	Définition : Pourcentage de mères ayant été à au moins trois consultations prénatales pendant la dernière grossesse (hormis les femmes enceintes au moment de l'enquête) Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en février/mars 2014 auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.	Source : Estimation basée sur l'enquête de référence auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.

À supprimer	Pourcentage de bénéficiaires formés pour acquérir des compétences en rapport avec les travaux à effectuer (techniques de base de construction, artisanat), l'esprit d'entreprise (groupes d'épargne, microfinance)	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	0,00	19,00	50,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 sept. 2015	30 sept. 2018
				Observation			
À supprimer	Pourcentage de mères ayant été à quatre consultations prénatales pendant la dernière grossesse, parmi celles ayant participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition.	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	5,50	18,60	20
				Date	30 sept. 2011	1 ^{er} mars 2014	30 sept. 2018
				Observation	Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en septembre 2011 dans le quartier de Hayableh.	Définition : Pourcentage de mères ayant été à quatre consultations prénatales pendant la dernière grossesse (hormis les femmes enceintes au moment de l'enquête) Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en février/mars 2014 auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de	Source : Estimation basée sur l'enquête auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.

						Hayableh.	
Révisé (changement de la date de fin du projet)	Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 24 mois ayant bénéficié d'une alimentation diversifiée, parmi les enfants des mères ayant participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition.	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	32,10	63.7	55,00
				Date	30 sept. 2011	1 ^{er} mars 2014	1 ^{er} sept. 2016
				Observation	<p>Définition : Régime alimentaire diversifié : un régime alimentaire composé d'au moins 3 catégories d'aliments et du lait maternel ou au moins 4 catégories d'aliments sur 10, au cours des dernières 24 heures</p> <p>Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en septembre 2011 dans le quartier de Hayableh.</p>	<p>Définition : Régime alimentaire diversifié : un régime alimentaire composé d'au moins 3 catégories d'aliments et du lait maternel ou au moins 4 catégories d'aliments sur 10, au cours des dernières 24 heures</p> <p>Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en février/mars 2014 auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.</p>	<p>Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.</p>

Révisé (changement de la date de fin du projet)	Femmes enceintes/allaitantes bénéficiant d'une alimentation diversifiée, parmi celles ayant participé aux sessions de sensibilisation à la nutrition	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur	23,30	70.10	60,00
				Date	30 sept. 2011	1 ^{er} mars 2014	1 ^{er} sept. 2016
				Observation	Définition : Régime alimentaire diversifié : un régime alimentaire composé d'au moins 4 catégories d'aliments sur 10, au cours des dernières 24 heures Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en septembre 2011 dans le quartier de Hayableh.	Définition : Régime alimentaire diversifié : un régime alimentaire composé d'au moins 4 catégories d'aliments sur 10, au cours des dernières 24 heures Source : Estimation basée sur l'enquête de référence réalisée en février/mars 2014 auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.	Source : Estimation basée sur l'enquête auprès des participants aux sessions de sensibilisation à la nutrition dans le quartier de Hayableh.
Révisé (changement de la date de fin du projet et de la cible, qui est	Montant total de la rémunération versée aux bénéficiaires	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	260000.00	570000000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 sept 2015	30 sept. 2019
				Observation			
				Date	31 jan. 2016	31 jan. 2014	30 juin 2019

passée de 452000000 à 570000000)				Observation			
À supprimer	Femmes enceintes/allaitantes, adolescentes et/ou enfants de moins de cinq ans couverts par les services de nutrition de base (nombre)	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	6752,00	7000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 avril 2015	30 sept. 2018
				Observation			
À supprimer	Femmes enceintes/allaitantes, adolescentes et/ou enfants de moins de cinq ans couverts par les services de nutrition de base – Autres (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre Sous-type Répartition	Valeur	0,00	6752,00	7000,00
				Date	1 ^{er} août 2012	30 avril 2015	30 sept. 2018
				Observation			
Nouveau	Pourcentage de sessions de sensibilisation à la nutrition saisies dans le SIS (commençant le 1 janvier 2016)	<input type="checkbox"/>	Pourcentage	Valeur			80,00
				Date	31 jan. 2016	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation	Pas enregistré systématiquement à ce jour	Pas enregistré systématiquement à ce jour	
Nouveau	Nombre de bénéficiaires formés pour acquérir des compétences en rapport avec les travaux à effectuer (techniques de base de construction, artisanat), l'esprit d'entreprise (groupes d'épargne, microfinance)	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	759,00	2000
				Date	08 jan. 2012	30 sept. 2015	30 juin 2019
				Observation			
À supprimer	Données sur les ménages pauvres et vulnérables recueillies et mécanisme de mise à jour disponible.	<input type="checkbox"/>	Oui/Non	Valeur	Non	Non	Oui
				Date	1 ^{er} août 2012	30 avril 2015	31 juillet 2018
				Observation			
À supprimer	Cartes de bénéficiaires du registre social émises et	<input type="checkbox"/>	Oui/Non	Valeur	Non	Non	Oui
				Date	1 ^{er} août 2012	30 avril 2015	31 juillet 2018

	délivrées.			Observation			
Nouveau	Nombre de ménages inscrits dans le registre social avec un numéro unique d'identité	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	0,00	20000,0
				Date	31 jan. 2016	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			
Nouveau	Nombre de programmes utilisant les informations du registre social	<input type="checkbox"/>	Nombre	Valeur	0,00	0,00	6,00
				Date	31 jan. 2016	31 jan. 2016	30 juin 2019
				Observation			

Annexe 2 : Description détaillée des activités modifiées ou nouvelles du projet

1. Les trois premières composantes du projet initial seront regroupées et réorganisées en deux composantes dans le cadre du FA2. La composante 4 du projet initial deviendra la composante 3.

Composante 1 : activités de nutrition et de travail

Sous-composante 1A : Travaux et services communautaires à haute intensité de main-d'œuvre (ancienne composante 1)

Sous-composante 1B : Assistance sociale basée sur la nutrition en soutien aux investissements en capital humain (ancienne composante 2)

Sous-composante 1C : Suivi et évaluation (ancienne composante 3)

2. Cette composante comprend la prestation de travaux, fournitures et services de consultants, y compris la formation pour :

- a) l'élaboration d'un programme de travaux créant des emplois temporaires pour les membres valides des ménages pauvres/vulnérables par le biais de petits travaux de génie civil au niveau communautaire et de la prestation d'une formation pour le développement des compétences des bénéficiaires ;
- b) des séances de sensibilisation à la nutrition et un suivi de la croissance à l'échelle communautaire par le biais notamment de ce qui suit : a) des sessions sur l'importance des bonnes pratiques nutritionnelles, l'utilisation appropriée des micronutriments essentiels, l'importance de l'éducation, les soins améliorés aux enfants ; b) des démonstrations culinaires en utilisant les aliments nutritifs disponibles ; c) des visites à domicile par un travailleur communautaire ; et d) la fourniture de suppléments alimentaires aux ménages bénéficiaires au cours de la période de soudure ; et
- c) Mise au point d'outils et mécanismes de suivi et d'évaluation pour la surveillance régulière des progrès et des résultats, y compris des listes de bénéficiaires et un système d'information de gestion, et pour l'évaluation des impacts, y compris des enquêtes de référence et des enquêtes de suivi.

3. Un certain nombre de changements devront être apportés dans le cadre du FA2 afin i) de prendre en compte les enseignements tirés de la mise en œuvre ; ii) d'adapter le programme au nouveau programme de transferts monétaires ; et iii) de promouvoir l'institutionnalisation de l'approche de la prévention de malnutrition à base communautaire. Les changements sont les suivants :

- i. Comme pour le projet initial, les bénéficiaires éligibles du programme de travail travail sont les ménages qui participent aux sessions de sensibilisation à la nutrition (sous-composante 1B), à savoir, les ménages comprenant des femmes enceintes/allaitantes et/ou des enfants d'âge préscolaire. Dans le cadre du FA2, l'âge des enfants d'âge préscolaire ira jusqu'à 5 ans (dans le cadre du projet initial, il était de moins de 2 ans à Djibouti-ville et dans toutes les zones d'intervention, à l'exception des villes de Dikhil et Obock, où il est de 5 ans). Les bénéficiaires des séances de sensibilisation à la nutrition sont éligibles pour inscrire un membre du ménage au programme de travail une fois par an. Chaque bénéficiaire de travail reçoit

- une carte de bénéficiaire qui lui donne accès à un compte bancaire auprès de l'établissement de microfinance local.
- ii. Le programme de nutrition sera élargi de manière significative, même dans les zones où il n'existe pas de programme de travail pur l'accompagner. Tout comme avec le programme de travail, le programme de nutrition sera étroitement lié au nouveau programme de transferts monétaires de sorte à prévoir des mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires du programme de transfert monétaires. Le programme de nutrition sera étendu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Djibouti-ville. Hors de Djibouti-ville, l'organisme d'exécution cherchera à collaborer étroitement avec d'autres organismes et projets (par exemple, le Programme alimentaire mondial, PRODERMO) afin de réduire les coûts liés à la logistique. Pour assurer la pérennité des activités de prévention à base communautaire, le secteur social et le secteur de la santé ont entamé une collaboration étroite qui doit être poursuivie à une plus grande échelle dans le cadre du FA2. Comme expliqué dans la section consacrée à l'analyse technique, une approche différente de la collaboration avec les associations communautaires sera adoptée dans le cadre du FA2 proposé. L'organisme d'exécution (l'ADDS) n'embauchera pas directement les ONG ou les associations communautaires pour organiser les activités de promotion de la nutrition à moins que cette nouvelle approche se révèle ne pas être viable.
 - iii. Compte tenu de la gravité de la pauvreté dans les zones rurales, il a été décidé de mettre fin au programme de travail à Djibouti-ville (où le nouveau programme de transferts monétaires desservira les ménages extrêmement pauvres) et d'étendre le programme de travail hors de Djibouti-ville, en particulier dans les zones rurales où l'extrême pauvreté est prononcée, et où l'insécurité alimentaire et les niveaux de malnutrition sont élevés. Une leçon apprise au cours de la mise en œuvre du projet initial est que hors de Djibouti-ville, les besoins communautaires sont beaucoup plus importants. Dans le cadre du projet initial et du FA1, la majorité des activités menées dans la capitale (nettoyage de rues et artisanat) ont eu peu d'impact durable sur les collectivités-mêmes. En revanche, dans les zones rurales, il existe plus de possibilités de mettre en œuvre des projets qui contribuent à renforcer la résilience des collectivités, telles que la conservation des sols, la rétention des eaux ou le jardinage. Le tableau 1 montre les zones d'intervention.
 - iv. Le niveau des prestations du programme travail sera réduit pour tenir compte de la complémentarité entre lui et le programme national de transferts monétaires. Les changements incluent une réduction du niveau des prestations, passant d'un maximum de 75 jours par an par bénéficiaire à 50 jours par an pour les ménages qui ne sont pas extrêmement pauvres et 30 jours par an pour les ménages qui sont extrêmement pauvres (et qui reçoivent un transfert du programme national de transfert monétaire) et un transfert quotidien uniforme de 800 DJF (contre-valeur de 4,50 dollars), afin de permettre un meilleur auto-ciblage des bénéficiaires dans le programme de travail. Dans le cadre du projet initial, le transfert quotidien était de 800 DJF au début, mais il était de 1 000 DJF dans les chefs-lieux. Dans le cadre du FA2, le montant des transferts quotidiens sera fixé à 800 DJF.
 - v. Dans le cadre du projet initial, il était prévu que les bénéficiaires du programme de travail soient formés à des aptitudes liées au travail (techniques de base de construction, artisanat) ou à l'entrepreneuriat (groupes d'épargne, microfinance). Les

enseignements tirés de la mise en œuvre montrent que la prestation de ces formations a été très onéreuse, et en raison du retard dans le démarrage de la formation, l'indicateur de cible a peu chances d'être atteint (tel qu'il est formulé sous forme de pourcentage). Dans le cadre du FA2, la formation de base sera poursuivie, mais l'accent sera mis sur les liens entre les bénéficiaires et d'autres projets dont les activités sont en cours et génèrent des revenus (par exemple la Banque mondiale a financé le Projet d'amélioration des possibilités de revenus ou le PRODERMO).

Tableau 1 : Zones d'intervention du programme de travail dans le cadre du FA2

Région	Secteur ou quartier	Programme de travail dans le cadre du FA2
Djibouti-ville/Balbala	Hayableh	Stoppé
	Moustiquaire	Stoppé
	Arhiba	Stoppé
	Bache à Eau	Stoppé
Tadjoura	Adaillou	
	Dorra	
Obock	Obock chef-lieu	
	Alailli –dada	Nouveau
Dikhil	Dikhil chef-lieu	
	Yoboki	Nouveau
	Asse-ela	Nouveau
	Mouloud	Nouveau
Arta	Douda	
Ali Sabieh	Daasbio	
	Holl-Holl	
	Goubetto	

Composante 2 : Fondation du système de filets de protection sociale

Sous-composante 2A : Mise en œuvre d'un registre social servant de plateforme pour le ciblage des interventions sociales sur les ménages pauvres et vulnérables (ancienne composante 3)

Sous-composante 2B : Augmentation de la capacité du Gouvernement à mettre en place et à coordonner le système de protection sociale (nouvelle activité).

4. Cette sous-composante comprend la prestation de fourniture et de services de consultants, y compris la formation pour les activités suivantes :

- a) mise en œuvre d'un registre social servant de plate-forme pour le ciblage des interventions sociales sur les ménages pauvres et vulnérables ; et
- b) activités d'analyse et activités connexes de renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale et de renforcement de la conception des interventions sociales, en particulier le nouveau programme national de transferts monétaires.

5. La Direction de la Solidarité au sein du SESN le chef de fil technique de cette sous-composante, travaillant en étroite collaboration avec l'ADDS, qui est l'organisme d'exécution du Projet de renforcement des filets sociaux. Certaines des activités verront également la participation d'autres acteurs qui jouent un rôle central dans la mise en œuvre des interventions sociales et de la stratégie de protection sociale, dont le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Agriculture, la Direction nationale de la statistique, les services du Premier ministre, et les partenaires de développement.

6. Djibouti a adopté une stratégie de protection sociale en 2012 (pour la période 2012-2017) afin de s'attaquer au problème de la pauvreté d'une manière systématique. Dans le cadre de cette stratégie, un registre social est considéré comme moyen nécessaire pour identifier et classer les ménages qui seraient considérés comme pauvres ou vulnérables afin d'améliorer le ciblage et de leur apporter une aide. Le système dans son ensemble comprend deux composantes, à savoir : un registre d'identité sociale comprenant des systèmes d'inscription en première ligne et, derrière, Système d'identification biométrique automatisé (ABIS) qui effectue toutes les tâches associées à la délivrance d'un numéro d'identité sociale unique. La seconde composante est le système d'information de gestion, qui comportera le système d'information nécessaire à l'établissement d'un registre social et gèrera les données (c.-à-d. grouper les individus en ménages et attribuer un score de pauvreté). Un fournisseur a été sélectionné et le contrat a été signé en février 2016. Ce contrat stipule que le système sera opérationnel à la fin de juillet 2016, après quoi les opérations d'inscription/enregistrement pourront démarrer.

7. Le registre social combine un ciblage sur la base d'une évaluation indicative des ressources dans les zones urbaines et un enregistrement universel dans les zones rurales. À cette fin, un questionnaire (enquête sociale) a été élaboré qui servira de base au calcul du score de pauvreté. Les enquêtes sociales visant à recueillir des informations socioéconomiques sur les ménages sont en cours depuis l'été 2014. À ce jour, 21 500 ménages ont été interrogés au moyen d'enquêtes au porte-à-porte dans les zones urbaines de Djibouti et 7 100 dans les zones rurales, sur financement du gouvernement et des partenaires de développement. Le matériel d'inscription répondant à des normes internationales a été acquis et sera mis en place dans les centres d'inscription. Les ménages (et chaque membre de ménage) sont invités à s'inscrire dans le registre social après la collecte de données par le porte-à-porte (enquête sociale) et le score du ciblage par évaluation indicative des ressources (PMT) est utilisé pour établir une liste de personnes prioritaires (les pauvres ciblés). Cette liste sera celle des personnes invitées à s'inscrire dans le registre social.

8. L'inscription de ce segment de la population sera effectuée par le SESN, qui dispose de points où les personnes peuvent être invitées à s'inscrire. La déduplication sera réalisée par un ABIS qui, pour le moment, serait logé dans des locaux sécurisés du SESN. Il est concevable qu'à l'avenir, ce système ABIS puisse être déplacé vers une autre organisation, comme la Direction de la population du ministère de l'Intérieur, lorsque l'intérêt aura été suscité et les capacités mises en place pour élargir ces opérations d'enregistrement d'identité à l'ensemble de la population.

9. Dans le cadre du projet en cours, la Banque mondiale finance l'acquisition des principaux équipements (matériel informatique et logiciels) et des compétences requises. Le Gouvernement et d'autres bailleurs de fonds (notamment le Programme alimentaire mondial) ont financé

l'administration des questionnaires (enquête sociale) et leur traitement, l'organisation des comités communautaires, et la gestion des griefs. Pour soutenir l'application du registre social, la Banque mondiale va commencer à contribuer au financement i) de l'enquête sociale, ii) de l'inscription des individus au registre social, et iii) du matériel et des campagnes de communication pour les informer des avantages de l'inscription au registre social et des procédures à suivre à cet effet. Les activités visant à évaluer l'application du registre social, l'efficacité de son ciblage, et proposer éventuellement des ajustements ou des réformes, au besoin, seront également financées.

10. La sous-composante 2B est une activité nouvelle ajoutée dans le cadre du FA2. Elle contribuera à renforcer les capacités des acteurs publics chargés de diriger le système de protection sociale. Elle soutiendra les activités visant à définir une nouvelle stratégie de protection sociale (au-delà de 2017) et à éclairer la conception des interventions sociales, en particulier le nouveau programme national de transferts monétaires.

11. Cette sous-composante appuiera une série de services analytiques qui aideront à examiner la stratégie de protection sociale précédente et à élaborer une stratégie globale de protection sociale au-delà de 2017. Elle vise à aider les différents acteurs participant à la mise en œuvre des interventions sociales (y compris les ministères des Finances et du Budget) à budgétiser et planifier les investissements et à concevoir des programmes de la manière la plus efficace. Cela pourrait inclure l'analyse des options de ciblage des bénéficiaires éventuels des programmes sélectionnés, l'analyse des lacunes dans la fourniture de services de base à la lumière du registre social et des cartes de services, l'analyse des caractéristiques de la vulnérabilité afin de mieux concevoir les ripostes, etc. Cela comprendrait également une analyse du programme national de transferts monétaires et l'appui à une collaboration intersectorielle en matière de mise en place de mesures d'accompagnement (éducation, santé). Enfin, cette sous-composante appuiera le renforcement des capacités et la formation d'autres acteurs qui sont au cœur de la mise en œuvre des interventions sociales et de la stratégie de protection sociale.

Composante 3 : Gestion du Projet et Administration

12. Cette composante comprend la prestation de fournitures et de services de consultants, y compris l'audit et la formation, et les charges d'exploitation² à des fins de gestion et de mise en œuvre du Projet.

² L'expression « charges d'exploitation » désigne les dépenses raisonnables encourues par l'organisme d'exécution du projet au titre des frais opérationnels pour la mise en œuvre, la gestion et le suivi du projet, y compris les rémunérations et frais de personnel, les services d'eau et d'électricité, les fournitures, les services de communication, les frais d'entretien, les dépenses publicitaires, les frais bancaires, les frais de mission et le carburant.

Annexe 3 : Modalités de gestion financière et de décaissement

Évaluation de la gestion financière

L'équipe de gestion financière (GF) de la Banque a examiné le dispositif de gestion financière à l'ADDS. Au regard du résultat de cet examen, le risque lié à la gestion financière, composante du risque fiduciaire, est jugé « modéré ». Le projet envisagé sera mis en œuvre conformément aux directives de la Banque mondiale, en utilisant le cadre de mise en œuvre du Projet de renforcement des filets de protection sociale initial actuellement en place à l'ADDS. Ce cadre englobe les modalités de gestion financière, de passation des marchés et de décaissement.

Modalités de gestion financière et de décaissement

Personnel : L'ADDS dispose d'une équipe financière responsable du traitement des aspects de gestion financière de tous les projets financés par la Banque. Aux fins de ce projet, un comptable supplémentaire sera embauché pour aider à la mise en œuvre du projet.

Contrôle interne : L'ADDS devra mettre à jour le Manuel des Opérations du Projet de manière à couvrir les nouvelles activités envisagées dans le cadre de ce projet, en plus des incidences sur les plans de la gestion financière et de la comptabilité. Le service d'audit interne sera responsable de la supervision et du suivi réguliers et des contrôles internes et de veiller à ce qu'un environnement de contrôle rationnel soit constamment maintenu. L'auditeur interne produira des rapports trimestriels et L'ADDS devra veiller à la tenue d'une liste exhaustive des immobilisations qui sera incluse dans les rapports financiers intérimaires trimestriels certifiés et dans les états financiers annuels vérifiés du projet.

Budget : L'ADDS préparera un plan budgétaire et un plan de décaissement pour chaque exercice lié au projet et les soumettra à l'approbation de la Banque le 15 novembre de chaque exercice fiscal.

Système de comptabilité du projet : Les opérations seront enregistrées dans le système de comptabilité « Tompro » par le comptable sous le contrôle du responsable financier. L'ADDS suivra les mêmes principes comptables adoptés pour le Projet initial de renforcement des filets de protection sociale.

Rapports du projet : Les rapports financiers du projet comprennent les rapports financiers intérimaires trimestriels et les états financiers annuels du projet. Les états financiers annuels comprendront les mêmes informations que les rapports financiers intérimaires et seront produits annuellement.

Flux des fonds : Les fonds seront acheminés de la Banque mondiale jusqu'au projet par le biais du compte désigné de ce dernier. L'ADDS ouvrira un compte désigné auprès d'une banque jugée acceptable par la Banque mondiale. Les fonds seront ensuite utilisés pour financer diverses activités dans le cadre du projet.

Audit des états financiers du projet : L'ADDS recrutera un auditeur externe dont les TdR seront jugés acceptables par la Banque. Les rapports d'audit annuels seront soumis dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice et l'avis sur l'examen limité sera soumis à la Banque mondiale avec les rapports financiers intérimaires. Le financement initial en cours et le premier financement additionnel sont tous deux conformes aux exigences de l'audit et tous les audits ont été reçus et jugés acceptables.

Modalités de décaissement

Les fonds du projet seront décaissés conformément aux procédures de décaissement traditionnelles (non pas à travers les rapports financiers intérimaires et les états financiers du projet) et sur la base des dispositions de la lettre de décaissement. Le Montant Minimum des Demandes pour les Paiements Directs, les Remboursements et l'Émission de lettres d'Engagement Spécial devra être de 20 % de l'avance dans le Compte Désigné.

Répartition des fonds du crédit :

Catégorie	Montant alloué (DTS)	% de dépenses devant être financé (taxes comprises)
(1) Fournitures, travaux, services de consultants, services autres que des services de consultants, y compris les audits, les charges d'exploitation et la formation, ateliers au titre du projet	2.900.000	100 %
Total	2.900.000	

Compte désigné

Un compte désigné (CD) sera ouvert pour le projet. Le plafond du compte désigné sera de 500 000 dollars du montant du crédit

Relevé de dépenses :

Pour les demandes de Remboursement et pour rendre compte des dépenses autorisées réglées au moyen du Compte Désigné :

- Relevé des dépenses suivant le modèle (pièce jointe 4 de la Lettre de Décaissement)
- Écritures justifiant les dépenses autorisées (par exemple, copies de reçus, factures de fournisseurs) pour les paiements au titre de a) marché de travaux d'une valeur égale à 400 000 dollars ; b) de marchés de fournitures et de contrats de services de consultants d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 dollars ; c) de contrats de services de consultants fournis par des cabinets de consultants d'une valeur égale ou supérieure à 100 000 dollars ; et d) de contrats de services de consultants fournis par des consultants individuels d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 dollars ; et

- Écritures justifiant les dépenses éligibles (par exemple, copies de reçus, factures de fournisseurs, etc.) pour toutes les autres dépenses, notamment les marchés ou contrats d'une valeur supérieure aux montants indiqués ci-dessus.